

Monsieur Cédric ROUSSEL  
Député des Alpes Maritimes  
3<sup>ème</sup> circonscription  
Nice, Falicon, La Trinité, St-André-de-la-Roche

**Ministère du Travail**  
Madame Muriel Pénicaud  
Ministre du travail

Nice, le 9 juin 2020

Copie :

*Monsieur Franck Riester, Ministre de la Culture*

*Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères*

*Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et des Finances,*

**OBJET : Situation des Guides-conférenciers et professionnels du Tourisme, de l'Événementiel et de la Culture (Salariés CDD ou indépendants)**

Madame la Ministre,

Les premières mesures d'urgence économiques et le plan de relance pour les acteurs du tourisme et de la culture sont une réponse essentielle que nous ne pouvons que saluer. Les mesures de chômage et de prolongation des droits pour les intermittents du spectacle sont également salutaires.

Cependant, pour ce qui est des Guides Conférenciers et plus largement des professionnels du Tourisme, de l'Événementiel et de la Culture (Salariés CDD ou indépendants), qui sont nombreux à être en fin de droits, ils se retrouvent aujourd'hui sans perspective et exclus de tout dispositif.

Alors que nous sommes rentrés dans la phase 2 du déconfinement et qu'un plan de relance a été acté en faveur du tourisme et de la culture, nous souhaitons attirer votre attention sur leur situation préoccupante face à la crise sanitaire et économique que nous connaissons depuis bientôt trois mois.

En effet, si la commission mixte paritaire conclusive sur le projet de loi portant sur « diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes » a permis de prolonger les droits des professionnels relevant du régime de l'intermittence du spectacle jusqu'au 31 août 2021, il n'en est pas de même pour ces professionnels du tourisme, de l'événementiel et de la culture qui travaillent à la mission au même titre que les travailleurs relevant des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage.

Ces professionnels qui sont des guides conférenciers, des extras, maîtres d'hôtel, accompagnateurs de voyages, coordinateurs logistique, chefs cuisinier, etc. sont embauchés pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire par nature dans les festivals, les tournées d'artistes ou les événements culturels et sportifs.

Ces contrats, des CDD d'usage, sont utilisés de manière massive dans les institutions, dans les hôtels, les restaurants ou encore dans les bars en parallèle des événements culturels et sportifs comme pour le Festival de Cannes, le Festival d'Avignon, le festival de Jazz de Nice, le tournoi de Roland Garros, les

Vieilles Charrues, les 24 Heures du Mans et ce jusque dans les cercles familiaux pour les mariages et autres rassemblements privés.

Aujourd'hui, comme les professionnels relevant du régime de l'intermittence du spectacle, ils sont dans l'incapacité de reprendre le travail dans ces secteurs sinistrés. Car si le secteur culturel sera l'un des derniers à retrouver une activité pleine et entière, cela est aussi le cas pour le tourisme, la restauration, l'évènementiel ou le sport.

Alors que se dessine le PLFR3, nous continuons dans nos circonscriptions à être sollicités par ces acteurs (Fédération Nationale des Guides Interprètes et Conférenciers, Syndicat Professionnel des Guides Interprètes Conférenciers, Association nationale des guides-conférenciers des Villes et Pays d'art et d'histoire, Fédération des Métiers Intermittents du Tourisme, de l'Évènementiel et de la Culture, la Fédération des Guides Interprètes Paca).

Dès lors, quelles sont, Madame la Ministre, les mesures spécifiques envisagées afin de soutenir ces métiers qui regroupent une large diversité de codes APE, qui ont souvent été stoppés les premiers dans le cadre de la crise COVID-19, et qui seront les derniers à redémarrer leurs activités ?

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce courrier et les éléments de réponses que vous pourrez nous apporter.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

- *Cédric ROUSSEL, Député des Alpes-Maritimes*
- *Pascale FONTENEL-PERSONNE, Députée de la Sarthe*
- *Sereine MAUBORGNE, Députée du Var*
- *Jean Bernard SEMPASTOUS, Député des Hautes Pyrénées*
- *Monica MICHEL, Députée des Bouches-du-Rhône*
- *Danielle BRULEBOIS, Députée du Jura*
- *Aurore BERGE, Députée de Yvelines*
- *Souad ZITOUNI, Députée du Vaucluse*
- *Olivier DAMAISIN, Député du Lot-et-Garonne*
- *Jean-Pierre PONT, Député du Pas-de-Calais*
- *Graziella MELCHIOR, Députée du Finistère*
- *Jacqueline DUBOIS, Députée de la Dordogne*
- *Yannick HAURY, Député de la Loire-Atlantique*
- *François de RUGY, Député de la Loire-Atlantique*
- *Carole BUREAU-BONNARD, Députée de l'Oise*
- *Lionel CAUSSE, Députée des Landes*
- *Sophie PANONACLE, Députée de Gironde*
- *Stéphane BUCHOU, Député de Vendée*
- *Rodrigue KOKOUENDO, Député de Seine-et-Marne*
- *Bertrand SORRE, Député de la Manche*
- *Laetitia SAINT-PAUL, Députée de Maine-et-Loire*

- Xavier BATUT, Député de Seine-Maritime
- Jean-Michel MIS, Député de le Loire
- Marion LENNE, Députée de Haute-Savoie
- Christophe BLANCHET, Député du Calvados
- Aina KURIC, Députée de la Marne
- Michèle CROUZET, Députée de l'Yonne
- Pascale BOYER, Députée des Hautes-Alpes
- Anne BRUGNERA, Députée du Rhône
- Sira SYLLA, Députée de Seine-Maritime
- Stéphane TRAVERT, Député de la Manche
- Alexandra VALETTA-ARDISSON, Députée des Alpes-Maritimes
- Frédérique LARDET, Députée de Haute-Savoie
- Caroline JANVIER, Députée du Loiret
- Jean-Marc ZULESI, Député des Bouches-du-Rhône
- Frédéric DESCROZAILLE, Député du Val-de-Marne
- Stéphane TESTE, Député de la Seine-Saint-Denis
- Valérie OPPELT, Députée de la Loire Atlantique
- Danièle HERIN, Députée de l'Aude
- Yves DANIEL, Député de la Loire Atlantique
- Bertrand BOUYX, Député du Calvados
- Sonia KRIMI, Députée de la Manche
- Sandrine MORCH, Députée de la Haute-Garonne
- Florence PROVENDIER, Députée des Hauts-de-Seine